

Section Bac	Comptabilité		
Nom de l'UE	Fiscalité - Matières spéciales - Impôt des personnes morales et non résidents - Procédures fiscales - Planification fiscale		
Nom du professeur	A Lemaire C. T'Sjoen		
Niveau	4	Unité déterminante	Oui
Nombre de périodes	70	Pré requis pour	Néant
Langue de cours	français	Crédits ECTS	6

IMPOTS DES PERSONNES MORALES ET NON RESIDENTS

Objectifs du cours

- Distinguer clairement les différentes catégories de contribuables soumis aux impôts sur les revenus et argumenter sur base du CIR et de la jurisprudence ;
- Etablir une déclaration IPM en s'aidant des dispositions du CIR ;
- Calculer l'impôt des personnes morales sur base des dispositions fiscales ;
- Analyser la situation particulière des non-résidents personnes physiques.

Contenu du cours

- Distinction entre contribuables soumis à l'isoc, IPM et INR ;
- Base, taux et calculs à l'impôt des personnes morales ;
- Déclaration à l'IPM ;
- Mode de taxation et type de contribuables à l'impôt des non-résidents personnes physiques ;
- Déclaration simple à l'INR/PP.

Méthodologie

Apprentissage en partant de situations problèmes, de cas pratiques et de textes de loi.

Supports

- Notes de cours
- Code fiscal
- Jugements et arrêts de jurisprudence

Acquis d'apprentissage

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

face à la situation fiscale usuelle de contribuables redevables à l'I.P.M.,

- d'établir la déclaration à l'impôt ;

Evaluation

Examen écrit

Pondération

Travaux de 1ere session	Evaluation de 1ere session	Travaux de 2de session	Evaluation de 2de session
100%	30 % de l'UE Matières spéciales	100%	100%

PROCEDURES FISCALES

Objectifs du cours

- Pouvoir identifier un litige en procédures fiscales ;
- Réagir efficacement et conformément aux obligations professionnelles ;
- Justifier la pertinence des choix sur base des dispositions applicables et de l'état de jurisprudence ;
- Analyser les principales infractions au droit pénal appliqué à la fiscalité.

Contenu du cours

- Notions de période imposable et d'exercice d'imposition ;
- Déclaration ;
- Conservation des documents ;
- Contrôle fiscal ;
- Moyens de preuve de l'administration ;
- Rectification et taxation d'office ;
- Etablissement de l'impôt et délais d'imposition ;
- Réclamations et recours ;
- Garanties ;
- Sanctions ;
- Particularités de la fiscalité indirecte.

Méthodologie

Apprentissage en partant de situations problèmes, de cas pratiques et de textes de loi.

Supports

- Notes de cours
- Code fiscal
- Jugements et arrêts de jurisprudence

Acquis d'apprentissage

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

face à au moins une situation fiscale décrite par la jurisprudence, éventuellement complétée par des consignes et/ou d'autres documents adéquats, en utilisant la documentation usuelle,

- d'analyser la situation en regard des dispositions du C.I.R. ;
- d'ébaucher pour cette situation une solution argumentée et commentée ;

Evaluation

Examen écrit

Pondération

Travaux de 1ere session	Evaluation de 1ere session	Travaux De 2de session	Evaluation de 2de session
100%	40 % de l'UE Matières spéciales	100%	100%

PLANIFICATION FISCALE

Objectifs du cours

- Analyser des montages fiscaux admis et non admis par la législation ou la jurisprudence ;
- Utiliser les ressources fiscales en vue de planifier l'imposition.

Contenu du cours

- En fonction de l'état de la législation et de la jurisprudence, examen de
- différents montages fiscaux admis ou non admis ;
- Examen des arguments des parties sur base des différences entre fraude fiscale, choix de la voie la moins imposée et abus fiscal.

Méthodologie

- Mise en contexte théorique de la matière avec examen de jurisprudence et avis doctrinal
- Incitation à présenter un cas illustré de montage fiscal.

Supports

- Notes de cours
- Code fiscal
- Jugements et arrêts de jurisprudence

Acquis d'apprentissage

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

face à la situation fiscale d'un contribuable ou d'une entreprise décrite par des consignes précises et des documents adéquats, en utilisant la documentation usuelle,

- de concevoir une démarche pertinente de régularisation de la situation fiscale lors des litiges usuels avec l'administration fiscale survenant dans le contrôle et l'enrôlement ;
- d'expliquer la démarche procédurale en justifiant la pertinence de ses choix.

Evaluation

- Remise et présentation d'un travail en première session (50 % des points du cours) ;
- Examen écrit (50 % des points du cours)

Pondération

Travaux De 1ere session	Evaluation De 1ere session	Travaux du 2de session	Evaluation De 2de session
50 % des points du cours de planification	50 % des points du cours de planification Ce cours équivaut à 30 % de l'UE Matières spéciales	100%	100%